

DIRECTION ADJOINTE DU CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE
GROUPE D'ÉTUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHÉNOMÈNES
AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

Toulouse, le 22 novembre 2010
DCT/DA-2010.0025285

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

GOLFECH (82) 06.10.2010

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN est informé par téléphone (appel du 11.10 2010) de l'observation le 06.10 2010 à 20h30 au dessus de la centrale nucléaire de GOLFECH d'un triangle noir volant à basse altitude. Le témoin principal demande à son collègue, 2^{ème} témoin de filmer le phénomène. Le témoin principal fournit au GEIPAN les coordonnées du 2^{ème} témoin qui est appelé le jour même (11.10.2010). L'étrangeté du phénomène observé (triangle noir) corrélé au lieu d'observation (une centrale nucléaire) incite rapidement le GEIPAN à demander au témoin principal de remplir le questionnaire d'observation standard afin d'avoir plus de précisions concernant cette observation ainsi que l'envoi de la séquence filmée de l'observation.

Il est également demandé aux témoins de se rendre dans l'unité de gendarmerie nationale la plus proche habilitée à recueillir les témoignages d'observations de PAN dans le cadre du protocole d'accord liant le GEIPAN et la gendarmerie nationale, muni de ce questionnaire, pour établir un procès verbal et permettre l'ouverture d'un dossier/enquête au GEIPAN.

2- DESCRIPTION DU CAS

L'observation a eu lieu le mercredi 06 octobre 2010 aux environs de 20h30. Deux témoins observent depuis l'extérieur d'un bâtiment de la centrale nucléaire de GOLFECH, un phénomène survolant la centrale (à basse altitude au dessous des 2 cheminées pour le témoin principal), décrit comme un triangle noir avec des lumières clignotantes blanches aux extrémités et une lumière rouge clignotante au centre du triangle. Le ciel est sombre, nuageux sans étoiles.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE ET HYPOTHESES ENVISAGEES

A la lecture des premiers éléments contenus dans les témoignages téléphoniques (surtout ceux du témoin principal), une recherche est faite par le GEIPAN pour visualiser le lieu de l'observation, décrit par le témoin principal à très basse altitude plus bas que le haut des cheminées de la centrale.



Figure 1 : vue générale aérienne de la centrale.



Figure 2 : vues montrant les lignes électriques

Les lignes électriques (Figure 2) à l'intérieur de la centrale sont plus basses que les cheminées et une des hypothèses immédiatement envisagée par le GEIPAN concerne la circulation d'un robot de maintenance de ces lignes cheminant sur ces fils. Cette première hypothèse a été envisagée du fait de l'arrêt provisoire d'une tranche/réacteur de la centrale, et que ces périodes d'arrêt sont mises à profit pour planifier un ensemble de tâches de maintenance.



Figure 3 : exemple de robot de maintenance de ligne électrique

Ces robots (dont un exemple utilisé au Canada est donné figure 3) assurent une mission de surveillance sur câble et sont munis de 3 caméras dans le domaine du visible à chaque extrémité et d'une caméra infra rouge en son centre. Les contacts pris par le GEIPAN le 25/10/2010 avec le Peloton Spécialisé de Protection Civile travaillant à l'intérieur du site de Golfech et assurant la sécurité de la centrale n'ont signalé aucune alerte au moment de l'observation et précisent que toutes les informations sont du ressort de la brigade de gendarmerie de Valence d'Agen qui mène l'enquête. Les contacts entrepris avec la centrale n'ont pas débouché et n'ont pas permis d'infirmer ou conforter cette hypothèse.

Le questionnaire rempli en détail par le témoin principal est reçu au GEIPAN le 20 octobre. Il confirme l'observation à basse altitude 'très près des réacteurs' d'un objet triangulaire noir mat avec une lumière blanche clignotante à chaque extrémité et une lumière rouge au centre clignotant 2 fois moins souvent que les 3 lumières blanches. Le déplacement de l'objet est décrit comme 'lent, sans bruit, ni fumée, ni souffle d'air'. Le témoin déclare suivre l'objet de près, être pratiquement dessous pour l'observer en détails. L'observation dure 1 minute et est filmée par le 2^{ème} témoin. Les dessins (figure 4) réalisés par le témoin principal et contenus dans le questionnaire correspondent assez bien au phénomène décrit par le témoin principal.

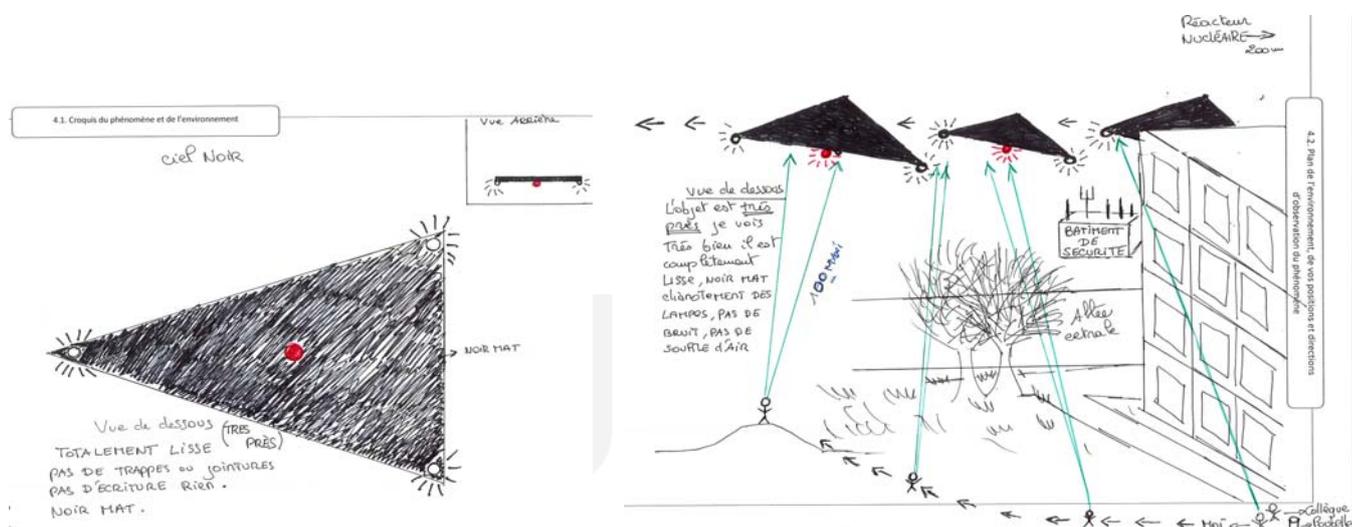


Figure 4 : dessins témoin principal contenus dans le questionnaire

A ce stade de l'enquête et en attente des procès verbaux de gendarmerie, aucune nouvelle information ne permet d'envisager d'autres hypothèses.

La gendarmerie de Valence d'Agen est finalement contactée le 09 novembre. L'officier contacté dispose de l'audition du témoin principal effectué le lundi 18 octobre. Il signale au GEIPAN que le 2^{ème} témoin ne s'est pas présenté en gendarmerie pour témoigner et qu'il cherche toujours à le joindre pour établir une déposition. Finalement, ce 2^{ème} témoin est joint le jour même, le mardi 09 novembre à 17h00.

Les procès verbaux parviennent au GEIPAN le 10 novembre en fin de journée.

Le procès verbal d'audition d'enquête préliminaire du témoin principal reprend pratiquement tous les éléments contenus dans le questionnaire et n'amène rien de nouveau sur une possible interprétation du phénomène.

Le procès verbal du deuxième témoin apporte lui des éléments nouveaux intéressants :

- l'observation y est décrite comme très fortement suscitée ('délire') par le premier témoin,
- le phénomène est situé à une altitude bien plus haute que les cheminées de la centrale,
- le deuxième témoin décrit le passage sans bruit d'un aéronef vers l'aéroport de Toulouse Blagnac, ce qui est tout à fait probable à cette heure là de la soirée (voir horaires de la figure 5),

- le premier témoin y est décrit comme une personne obnubilée depuis plusieurs mois par les 'OVNIS'.

Cette nouvelle hypothèse envisageable d'un aéronef est validée par le visionnage du film. Cette vidéo montre au début trois lumières blanches pouvant laisser penser à une forme triangulaire comme décrite dans les témoignages. Par contre, on aperçoit au début de la vidéo, un quatrième feu en bas à droite évoquant très probablement un avion. On entend également sur le son de la vidéo, les commentaires du 2^{ème} témoin signalant au témoin principal que les lumières observées sont celles d'un avion.

Les horaires des vols du mercredi soir (l'observation a été faite le mercredi soir) vers Toulouse (figure 5) montre que plusieurs candidats existent pour cette hypothèse.

Horaires des vols
Tous les vols au départ ou à destination de Toulouse !

RECHERCHER UN VOL

Départs / Arrivées : * Arrivée à Touloul
 provenance : Toutes
 Date : * 10/11/2010
 Numéro de vol :
 Compagnie : Toutes
 Heure : 19h00
 Format : 10/11/2010
 AFFICHER

DEPART	ARRIVEE	Préc.	10/11/2010	Suiv	A partir de : 19:00	OK
Arrivée	Provenance	I ^o de vol	Compagnie	Hall	Commentaires	
19h00	Paris-Orly	AF 6136	AIRFRANCE			
19h05	Paris-Orly	EZY 4029	easyJet			
19h10	Dusseldorf	AF 3253	AIRFRANCE			
19h30	Paris-Orly	AF 6138	AIRFRANCE			
19h35	Metz-Nancy	T7 3315	TWIN JET			
19h35	Finkenwerder	OL 885	DLT			
19h35	Lille	AF 5510	AIRFRANCE			
19h45	Rennes	AF 5744	AIRFRANCE			
19h50	Nantes	AF 5653	AIRFRANCE			
19h55	Lyon	AF 7848	AIRFRANCE			
		AZ 2710	Alitalia			
19h55	Hambourg	AF 5998	AIRFRANCE			
20h00	Paris-Orly	AF 6140	AIRFRANCE			
20h05	Marrakech	AT 612	royal air maroc			
20h05	Paris-Cdg	AF 7788	AIRFRANCE			
20h25	Paris-Orly	EZY 4031	easyJet			
20h30	Paris-Orly	AF 6142	AIRFRANCE			

Figure 5 : exemple d'horaires des vols du mercredi soir vers Toulouse

Cette observation qui au départ semblait présenter un fort degré d'étrangeté (observation par des témoins multiples d'un triangle au dessus d'une centrale nucléaire) se conclut finalement par une méprise probable avec un aéronef. Le déroulement de l'enquête montre à quel point un témoignage unique (même conforté par une audition en gendarmerie) est difficilement interprétable, et souligne l'importance de témoignages multiples confortés par d'autres éléments d'enquête (ici une vidéo de qualité téléphone portable pas très bonne mais contenant des éléments importants pour l'analyse du phénomène observé).

La « croyance » du témoin principal au phénomène OVNI a amené celui-ci à témoigner (pas de témoignage du 2^{ème} témoin) sur des forums internet, dont le contenu des discussions sur des

informations non vérifiées n'ont apporté aucun élément nouveau à l'analyse de l'observation, ni du phénomène OVNI en général.

4- CONCLUSION

Cette observation qui au départ semblait présenter un fort degré d'étrangeté (observation par des témoins multiples d'un triangle au dessus d'une centrale nucléaire) se conclut finalement par une méprise probable avec un aéronef..

Ce cas est classé B comme l'observation probable d'un avion.

ANNEXE (S)

Informations météo

Photos (vue générale centrale, vues depuis le sol, robot, ..)

Film observation du 2ème témoin

Horaires des vols Toulouse

